



## Recidive de vol a l'etalage. précisions svp

-----  
Par Visiteur

Bjr je me suis fait attraper pour la deuxieme fois pour vol a l'etalage dans le meme magasin en 1 an d'intervale.la premiere fois pour 30euros et la seconde pour 10 euros a chaque fois j'ai reconnue et payer les fais. la premiere fois j'ai quand meme etait conduit au poste de police,qui a pris mes empreintes ect.je n'ai rien recus venant du tribunal.pour la deuxieme fois la police etait encore presente. mais je suis reparti sans aller au poste.le probleme c'est que je travail dans une boite de securite. doncj'aimerais savoir ce que je risque? et surtout si cela va figurer sur mon casier judiciair.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il est difficile de répondre à votre question, car cela dépend de plusieurs facteurs.  
Est ce que le magasin a déposé plainte?  
Que vous ont dit les policiers?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Le magasin a surement depose plainte vue que je suis recidiviste! le policier ma dit que ce n'etait pas si grave! mais je ne lui aie pas presicer que c'etait la deuxieme fois!

-----  
Par Visiteur

J'ai vue l'un des agents de securite remettre la feuille que j'avais signe a la police!

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Je pense aussi que le procureur ne donnera pas suite.  
Tout au plus, le procureur proposera une composition pénale c'est à dire une mesure tel que le paiement d'une amende ou la réalisation d'un travail d'intérêt général.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Ok mais pour ce qui est du casier judiciaire? restera t-il vierge? merci.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Du moment que vous ne faites pas l'objet d'une condamnation votre casier restera vierge.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Est-il vrai que cela n'est pas reconnue comme une recidive car pas de condamnation pour la premiere.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Oui parfaitement. Mais quand bien même il n'y a pas de récidive au sens juridique du terme vous avez bien commis deux fois une infraction.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Donc a quoi je dois m'attendre au pire?

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Comme je vous l'ai déjà indiqué: soit un classement sans suite soit une composition pénale.

Cordialement